

Conseillers en ressources humaines agréés (CRHA)
Développement professionnel continu (DPC)
Résumé des activités admissibles

Les conseillers agréés sont tenus de respecter l'exigence en matière de perfectionnement professionnel continu, voulant un minimum de 60 heures sur une période de trois ans (période continue) et un minimum de 10 heures par an.

Dans l'ensemble, les activités de PPC doivent être liées à au moins 3 des 14 domaines fonctionnels et compétences habilitantes du Cadre des CRHA.

Catégories

1. La pratique professionnelle – nouveaux projets de travail
2. Le leadership
3. La participation
4. L'apprentissage
5. La recherche et les publications
6. Formation en éthique

1. La pratique professionnelle – nouveaux projets
a. Nouveaux projets – la conception, l'application ou la mise en œuvre d'un nouveau programme ou projet lié aux RH. Comprend les nouveaux projets au-delà / hors des responsabilités normales, ou au sein d'un nouveau rôle, seulement. Doit pouvoir expliquer en quoi c'est du nouveau pour l'individu qui le réclame.
2. Le leadership – le mentorat, l'enseignement et l'animation
a. Enseigner / animer un cours, atelier ou séminaire pour la première fois. Les points sont seulement accordés la première fois que le cours / séminaire est enseigné. <i>Calculé à 1 heure pour chaque heure de la durée du premier cours.</i>
b. Élaborer un nouveau cours, atelier ou séminaire. Les points sont seulement accordés la première fois que le cours, atelier ou séminaire est élaboré. <i>Calculé à 1 heure pour chaque heure de la durée du premier cours.</i>
c. Conférencier d'honneur / conférencier invité dans le cadre d'une conférence nationale, provincial ou régionale. Les points sont seulement accordés à l'occasion de la première présentation. <i>Calculé à 1 heure pour chaque heure de la durée du premier cours.</i>
d. Participer à un programme de mentorat des associations membres de CRHA Canada, à titre de mentor ou de mentoré <i>Maximum d'un total de 10 heures par année</i>
e. Participer à un programme de mentorat des cadres. Doit être un programme formel avec un contrat de service avec un entraîneur professionnel qualifié <i>Maximum de 15 heures par période de trois ans</i>
3. La participation
a. Participation à un conseil d'administration Siéger au conseil d'administration d'un organisme. Doit être en mesure de valider les responsabilités assumées pour atteindre les objectifs organisationnels, achever les travaux du projet et / ou diriger les sous-comités. <i>Basé sur le temps réel contribué.</i>
b. Membre actif d'un comité / groupe consultatif / groupe de travail (doit être en dehors des responsabilités normales du travail) Doit être pour une association professionnelle, un gouvernement et / ou un établissement postsecondaire. Doit être en mesure de valider les responsabilités assumées pour achever les travaux du projet et / ou diriger les sous-comités. <i>Basé sur le temps réel contribué.</i>
4. L'apprentissage
a. Cours universitaires, collégiaux et en institution de technologie crédités de premier et de deuxième cycles

Conseillers en ressources humaines agréés (CRHA)

Développement professionnel continu (DPC)

Résumé des activités admissibles

<i>Selon le nombre d'heures d'enseignement.</i>	
b.	Séminaires / ateliers / webinaires / conférences en ligne ou sur les lieux, proposés à l'interne ou à l'externe. Doit comprendre un élément d'apprentissage et ne peut pas être un séminaire interne à l'entreprise sur les procédures / processus, etc. <i>Selon le nombre d'heures d'enseignement.</i>
c.	Apprentissage autodirigé, tables rondes, cours sans crédit, partage du savoir par le biais d'un réseautage professionnel formel L'apprentissage autodirigé peut inclure des lectures, notamment (sans toutefois s'y limiter) des magazines sur les ressources humaines et les affaires, des livres sur les ressources humaines, les meilleures pratiques et les recherches. Le réseautage professionnel formel doit inclure des opportunités de partage du savoir. <i>Maximum d'un total de 5 heures par année.</i>
5. La recherche & les publications : textes, articles, revues Chaque section de cette catégorie est calculée à 3 heures pour 1 500 mots publiés ou à 1,5 heure si moins de 1 500 mots.	
a.	Diriger une recherche, rédiger un texte pour un périodique ou une étude de cas. Lié aux RH ou aux affaires dont les résultats sont présentés dans un rapport d'entreprise ou d'un client d'importance ou sont publiés (ex. : livre blanc). Ceci s'applique également aux consultants en RH, tant à l'interne qu'à l'externe.
b.	Publication d'un livre de cours <i>Nouveau texte ou nouvelle édition d'un texte existant.</i>
c.	Rédaction en collaboration ou travail éditorial d'un ouvrage majeur.
d.	Acceptation d'un mémoire de maîtrise ou d'un rapport de recherche de deuxième cycle. Doit être en RH ou dans un domaine des affaires connexe.
d.	Acceptation d'une thèse de doctorat dans un domaine directement lié aux RH ou un sujet lié aux affaires.
f.	Critique, éditorial ou article publié sur les RH ou les affaires.
6. Formation en éthique Un cours de 3 heures qui est requis sur une période de 3 ans, pas chaque année.	
a.	Cours d'éthique autodirigé Suivre un cours d'éthique d'une durée minimale de 3 heures offert par divers fournisseurs ou par CPHR Canada, intitulé <i>Professionnels en zones grises - Comment prendre des décisions éthiques</i> . Le cours doit être suivi tous les trois ans.

Domaines fonctionnels et compétences habilitantes

Dans l'ensemble, les activités de PPC admissibles doivent être liées à au moins 3 des 14 domaines suivants. Pour plus de détails sur les domaines de compétence, veuillez vous reporter au Cadre de compétences des CRHA.

- La stratégie
- La pratique professionnelle
- La mobilisation
- La planification de la main-d'œuvre et la gestion des talents
- Les relations de travail et les relations avec le personnel
- La rémunération globale
- L'apprentissage et le perfectionnement
- La santé, le bien-être et la sécurité au travail
- Les paramètres des ressources humaines, la production de rapports et la gestion financière
- La réflexion stratégique et la pensée systémique
- La pratique professionnelle et la déontologie
- La résolution de problèmes cruciaux et la prise de décision
- La gestion du changement et la transformation culturelle
- La communication, la résolution de conflits et la gestion des relations